

**BUREAU DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2020 À 18H00,****Au siège de GRAND LAC****Présents :**

AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER
AIX-LES-BAINS	Thibaut GUIGUE
AIX-LES-BAINS	Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
LA BIOLLE	Julie NOVELLI
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Danièle BEAUX-SPEYSER
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER
ENTRELACS	Jean-François BRAISSAND
GRESY-SUR-AIX	Florian MAITRE
MERY	Nathalie FONTAINE
LE MONTCEL	Antoine HUYNH
MOTZ	Daniel CLERC
MOUXY	Laurent FILIPPI
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ
VOGLANS	Yves MERCIER

Présents en visioconférence :

BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	
LE BOURGET DU LAC	Nicolas MERCAT	
LE BOURGET DU LAC	Edouard SIMONIAN	
BRISON-SAINT-INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Bruno MORIN	
CHANAZ	Yves HUSSON	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	Pouvoir de Gérard DILLENSCHNEIDER
ONTEX	Jacques CURTILLET	
PUGNY-CHATENOD	Bruno CROUZEVIALLÉ	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	

Absents excusés :

SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Brigitte TOUGNE-PICAZO
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Gérard DILLENSCHNEIDER
CONJUX	Claude SAVIGNAC
SAINT OURS	Louis ALLARD
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER

Autres présents non votants :

Frédéric GIMOND	Directeur général des services
Laurent LAVAISIERE	Directeur général adjoint des services
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Olivier BERLIOUX	Directeur de Cabinet
Eline QUAY-THEVENON	Assistante du service juridique et assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 27 octobre 2020 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 9 projets de délibérations.

Compte tenu de l'état d'urgence sanitaire rétabli par décret au 17 octobre 2020 et dans le cadre des dispositions de l'ordonnance institutionnelle n°2020-391 du 1^{er} avril 2020, il a été proposé aux élus la



possibilité de participer à cette assemblée par visioconférence comme lors du premier confinement au mois de mars 2020.

Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 28 présents, et 29 votants (présents et représentés).



DÉLIBÉRATION

N° : 6 Année : 2020

Exécutoire le : 10 NOV. 2020

Affichée le : 10 NOV. 2020

Visée le : 10 NOV. 2020

DEPLACEMENTS

Demande de subvention pour la section 4 de la véloroute de l'Albanais (Entrelacs – Grésy-sur-Aix)

M. le Président rappelle que l'un de enjeux principaux du Plan de Déplacements Urbains (PDU), consiste à "favoriser la cohabitation de tous les modes de déplacements, [...] développer un réseau cyclable en alternative crédible (zone 30, vélo électrique, liaison cyclable...)".

Afin de répondre à cet objectif et de favoriser la pratique du vélo quotidienne, le projet a été conçu de la véloroute de l'Albanais, constituant la partie de la "véloroute des 5 lacs" située sur le territoire de Grand Lac. Cette véloroute de l'Albanais est elle-même divisée en plusieurs sections, sur plus de 10 km entre Entrelacs et Aix-les-Bains. Le projet vise également à promouvoir les trajets domicile/travail à vélo.

L'aménagement consiste en une voie verte de 5,72 km de longueur, de 4 mètres de largeur, associée à un partage de voirie sur 950 m. Le total de cette section est donc de 6,26 km entre le chemin d'Orly à Entrelacs (Albens) et la gare de Grésy-sur-Aix. La voie sera qualifiée en voie verte avec autorisation de circulation des engins agricoles pour le chemin d'Orly et une partie sur Grésy-sur-Aix. Le revêtement de chaussée nouvellement créé sera en enrobé.

Le coût total prévisionnel de cette section est de 2 369 558 € HT, pour 1,25 M€ HT (1,5 M€ TC) inscrits au Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI) de Grand Lac. Il est toutefois relevé ici que le taux de financement par les subventions pourrait être très important pour ce projet, des demandes pouvant être déposées notamment auprès de la région et du département de la Savoie.

Dans le cadre de l'appel à projets "Fonds Mobilités Actives", il est proposé de solliciter l'aide de la DREAL à hauteur de 40%, soit 947 823,20 euros HT. Les travaux seraient réalisés avant 4 ans, comme demandé dans le cahier des charges de la DREAL.

Les services de l'Etat communiqueront leur décision en février 2020.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à déposer une demande de subvention de la DREAL, et le cas échéant, auprès de tout autre organisme susceptible de financer ce projet.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à déposer les demandes de subvention auprès de la DREAL ou de tout autre organisme et à signer tous les documents afférents

- Délégués en exercice : 33
- Présents et représentés : 29
- Votants : 29
- Pour : 29
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 3 novembre 2020
Le Président,

Renaud BERETTI



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DEPLACEMENTS - Section 4 véloroute AP DREAL - Demande de subvention

Date de transmission de l'acte : 10/11/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 10/11/2020

Numéro de l'acte : d3491 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20201103-d3491-DE

Date de décision : 03/11/2020

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Demandes de subventions